

SÉANCE DU CONSEIL GÉNÉRAL DE GIEZ

Mardi 13 décembre 2016, Grande salle, 19h30

L'Assemblée est dirigée par M. Benoît Kemmling, Président.

En préambule, le Président remercie les commissions pour leur travail et plus particulièrement la Commission des finances. Il précise que le règlement du Conseil est disponible sur le site internet ainsi qu'au bureau communal. Il rappelle quelques normes de fonctionnement de notre Conseil.

10 assermentations sont demandées.

NussbaumGérald	Duvoisin Corine
L. R.	Duvoisin Michel
Piguet Denise	Duvoisin Frédéric
Barraud Jean-Robert	Barraud Claudine
Schneider Eric	Schneider Monique

Une personne suit également le Conseil au titre d'auditeur.

L'appel nominal révèle la présence de 38 membres sur 41. Le Conseil peut donc délibérer.

1. Ordre du jour

- Assermentations au Conseil Général
- Appel
- Lecture des procès-verbaux de la séance d'assermentation du 13 avril et de la dernière séance du Conseil du 28 juin
- Communications de la Municipalité
- Budget 2017 de la Bourse communale
- Fixation du plafond d'endettement
- Acquisition et aliénation d'immeubles, de droits réels immobiliers et d'actions ou parts de sociétés immobilières
- Octroi d'autorisations de dépenses imprévisibles, exceptionnelles et d'urgence pour la législature 2016-2021
- Rémunération des autorités
- Zones réservées
- Remplacement du tracteur communal
- Statuts de l'ASIGE « Association scolaire intercommunale Grandson et environs »
- Divers et propositions individuelles

2. Lecture des procès-verbaux de la séance d'assermentation du 13 avril et de la dernière séance du Conseil du 28 juin

Le Président indique qu'il n'est pas obligatoire de lire les procès-verbaux (*cf. art. 52 du règlement du Conseil général de Giez*). Il demande si un membre souhaite la lecture des procès-verbaux. Ce n'est pas le cas.

Le procès-verbal du 13 avril est accepté à l'unanimité.

Le procès-verbal du 28 juin est accepté à l'unanimité.

3. Communications de la Municipalité

Les Municipaux mentionnent leurs dicastères.

Antoinette DEROSA-FAVRE (Ecoles, RADEGE, Affaires sociales)

Hervé Kemmling (Réseau EU/EC, Distribution eau publique, Circulation et sécurité, Forêts, Service du feu, Pci)

- Réservoir : les travaux ont duré plus longtemps que prévu. La Municipalité reviendra vers le Conseil.
- Les sapins seront distribués samedi 17 décembre de 15h00 à 17h00.

Félix Oberhaensli (Aménagement du territoire, Bâtiments, Site internet)

- Il y a un nouveau site internet.

Stéphane Colomb (Voirie, Déchetterie, STRID, Travaux publics)

Jean-Daniel Cruchet, Syndic (Administration générale, Finances, Police des constructions)

- Le Syndic excuse l'absence de la boursière, Mme Armelle Fardel.
- Travaux 2014 : un rapport a été demandé au bureau d'ingénieur sur les regards de visite et les chambres. Après traitement par la Municipalité, le rapport sera transmis à la Commission de Gestion et à la Commission des Finances.
- Finalement, le Syndic remercie Serge Pidoux pour ses 30 ans de service.

4. Budget 2017 de la Bourse communale

M. Jean-Daniel Cruchet, Syndic donne lecture du préavis municipal.

M. Daniel Hess, rapporteur de la Commission des finances, donne lecture du rapport de la commission.

La Commission indique que Madame Armelle Fardel (boursière) et Monsieur Jean-Daniel Cruchet (Syndic) ont pu répondre aux questions et compléter les informations fournies dans le préavis 2016/01 à l'entière satisfaction de la Commission.

La Commission recommande à la Municipalité de demander au conseil de fondation que les Communes membres du RADEGE, participant à la couverture du déficit, reçoivent annuellement un rapport plus détaillé sur les coûts par structure d'accueil (location, salaire, animation, nourriture, participation des parents) ainsi que sur le nombre de jour/enfants enregistrés pour les enfants de la commune à des fins de transparence et de gouvernance.

La Commission propose au Conseil d'accepter le budget 2017 de la bourse communale tel que présenté.

Le Président rappelle que les recommandations n'ont pas de caractère contraignant pour la Municipalité et qu'elles n'ont pas valeur d'amendement.

Le Président invite le Conseil à prendre la parole.

La parole n'étant pas demandée, il invite le Conseil à passer au vote sur le rapport de la Commission des finances :

Le rapport de la Commission des finances est approuvé à l'unanimité.

Le Président invite le Conseil à passer au vote sur le préavis municipal.

Le budget 2017 de la bourse communale est accepté à l'unanimité.

5. Fixation du plafond d'endettement en matière d'emprunts et de risques de cautionnement pour la législature 2016-2021

M. Jean-Daniel Cruchet, Syndic donne lecture du préavis municipal.

M. Daniel Hess, rapporteur de la Commission des finances, donne lecture du rapport de la commission.

La Commission rappelle que l'approbation du présent préavis n'engage en rien le Conseil quant aux projets envisagés dans le plan d'investissement, leurs priorités et leurs implications potentielles. Ces éléments feront l'objet de préavis en temps opportun soumis au Conseil.

La commission recommande toutefois à la Municipalité

- de bien étudier la planification et l'ordre de priorité les différents objets du plan d'investissement, ainsi que de tenir compte de synergies possibles entre ces projets, en particulier entre l'aménagement de la parcelle 54, l'assainissement du bâtiment Grande-salle et la sécurisation de la place du Village ;
- d'éviter tant que faire se peut des investissements/travaux conséquents sur la dernière année de la législature (2021) ;
- de consulter la Commission des finances pour les points ci-dessus avant la soumission des préavis y relatifs.

La Commission propose au Conseil d'accepter le préavis tel que présenté.

Le Président rappelle que les recommandations n'ont pas de caractère contraignant pour la Municipalité et qu'elles n'ont pas valeur d'amendement. Il rend également attentifs la Commission des finances au risque de la cogestion.

Le Président invite le Conseil à prendre la parole.

M. Cruchet, Syndic, indique que les aménagements sont liés et déterminent l'ordre chronologique des investissements.

La parole n'étant plus demandée, le Président invite le Conseil à passer au vote sur le préavis :

Le plafond d'endettement en matière d'emprunts et de risques de cautionnement est accepté à l'unanimité.

Le Conseil

- ***Fixe le plafond d'endettement : CHF 5'500'000 ;***

- **Autorise la Municipalité à se procurer les fonds qui lui sont nécessaires jusqu'au montant ci-dessus, sous forme d'emprunts à moyen et long terme, cela au mieux des intérêts de la Commune ;**
- **Fixe le plafond des risques pour cautionnements et autres engagements : CHF 620'000.**

6. Acquisition et aliénation d'immeubles, de droits réels immobiliers et d'actions ou parts de sociétés immobilières

M. Jean-Daniel Cruchet, Syndic donne lecture du préavis municipal.

M. Daniel Hess, rapporteur de la Commission des finances, donne lecture du rapport de la commission.

La Commission relève que cette autorisation était déjà en vigueur lors de la dernière législature pour un montant identique.

La Commission propose au Conseil d'accepter le préavis tel que présenté.

Le Président invite le Conseil à prendre la parole.

La parole n'étant pas demandée, le Président invite le Conseil à passer au vote sur le préavis :

Le préavis est accepté à l'unanimité

Le Conseil général octroie à la Municipalité, une autorisation générale, pour la durée de la législature 2016-2021 pour l'acquisition et l'aliénation d'immeubles, de droits réels immobiliers et d'actions ou parts de sociétés immobilières, dont la valeur n'excède pas CHF 20'000.

7. Octroi d'autorisations de dépenses imprévisibles, exceptionnelles et d'urgence pour la législature 2016-2021

M. Jean-Daniel Cruchet, Syndic donne lecture du préavis municipal.

M. Daniel Hess, rapporteur de la Commission des finances, donne lecture du rapport de la commission.

La Commission recommande toutefois à la Municipalité d'informer la Commission des Finances dès la connaissance d'éventuels cas entrant dans le cadre de ce préavis et de ne pas attendre la prochaine séance du Conseil, ou la dernière séance annuelle, pour l'en informer.

La Commission propose au Conseil d'accepter le préavis tel que présenté.

Le Président rappelle que les recommandations n'ont pas de caractère contraignant pour la Municipalité et qu'elles n'ont pas valeur d'amendement.

Le Président invite le Conseil à prendre la parole.

La parole n'étant pas demandée, le Président invite le Conseil à passer au vote sur le préavis :

Le préavis est accepté à l'unanimité

Le Conseil

- ***Autorise la Municipalité, dans le cadre du budget de fonctionnement, à engager des dépenses imprévisibles et exceptionnelles jusqu'à***

concurrence de CHF 20'000 par cas au maximum ; des dépenses seront ensuite approuvées par le Conseil général au plus tard lors de la dernière séance annuelle ;

- **Fixe à CHF 50'000 par cas le montant que la Municipalité est autorisée à engager en cas d'interventions d'urgence pour des frais qui ne pouvaient pas être prévus au budget de fonctionnement ; ces dépenses sont ensuite soumises au Conseil général par voie de préavis.**

8. Rémunération des autorités

M. Jean-Daniel Cruchet, Syndic donne lecture du préavis municipal.

M. Daniel Hess, rapporteur de la Commission des finances, donne lecture du rapport de la commission.

La Commission a procédé à une comparaison avec 6 communes voisines. Si elle reconnaît la nécessité d'adapter les rémunérations fixes et les vacations ainsi que d'instaurer un jeton de présence, elle estime toutefois que l'augmentation proposée est disproportionnée au vu de l'évolution budgétaire des comptes de la bourse communale.

Par conséquent, la Commission propose au Conseil de refuser le préavis tel que présenté. Elle propose des modifications aux tarifs présentés dans le cadre du préavis, autant pour la Municipalité que pour le Conseil. Elle demande également l'édition d'un règlement afin d'éviter des abus et des différences d'interprétation. Elle propose une application prospective au 1^{er} janvier 2017.

Le Président indique que le traitement de ce préavis est complexe. Vu que le rapport de la Commission recommande le refus du préavis municipal, en acceptant le rapport de la Commission, le préavis serait par conséquent refusé. Il est précisé qu'en refusant le rapport de la Commission, le Conseil général conserve la possibilité d'amender le préavis.

M. André Amiet demande des précisions sur le rapport et le préavis. Le Président rappelle que le préavis est présenté par la Municipalité alors que le rapport est présenté par la Commission.

M. Jonas Schneider demande le nombre de séances de Municipalité en moyenne. M. Cruchet, syndic indique que le nombre de séance est d'une quarantaine par année. L'hypothèse d'augmentation de CHF 29'000 se base sur la présence à toutes les séances. M. Jonas Schneider relève que sur cette base la rémunération fixe du syndic serait augmentée de CHF 200 à CHF 6'200, soit une très faible modification. Plus tard, il indique également que, contrairement à la rémunération des Municipaux, la rémunération du Syndic n'avait pas été adaptée lors de la dernière révision.

M. Marcel Montandon indique que les tarifs indiqués dans le préavis pour le bureau étaient cohérents avec la charge de travail.

M. Frédéric Duvoisin propose que l'on refuse le préavis municipal et qu'un nouveau préavis soit présenté lors du prochain Conseil.

M. Daniel Hess indique que l'estimation réalisée par la Commission porte également sur la part variable. La part variable est en effet supérieure à la part fixe. Après la suspension du Conseil, il indique également que la rémunération actuelle s'élève à environ CHF 34'000. La Commission évalue que la

rémunération s'élèverait à environ CHF 60'000 sur la base de sa proposition et à environ CHF 70'000 sur la base du préavis municipal.

M. Peter Schwegler rappelle que selon le préavis, la nouvelle rémunération est plus élevée non seulement pour le Syndic mais également pour les Municipaux.

Mme Sandra Aubert indique qu'un tarif horaire de CHF 35 n'est pas exagéré. Elle pense également que le jeton de présence est une bonne idée.

M. Eric Cottens indique que l'augmentation des délégués du Conseil aux séances intercommunales est basée sur le tarif horaire.

Le Président indique que pour éviter des discussions sur le détail de la rémunération avant de savoir si le rapport de la Commission sera accepté ou non, il propose de passer au vote sur ce rapport. Il explique les différentes variantes offertes au Conseil et demande s'il y a encore des questions sur la procédure.

Mme Nadia Pidoux demande si, dans le cas où on accepte le rapport de la Commission, cela signifie que le préavis ne sera pas accepté. Le Président confirme que c'est le cas.

Le Président demande au Conseil de se prononcer sur l'objet suivant « acceptez-vous le rapport de la Commission des finances qui refuse le préavis Municipal ».

Le rapport de la Commission des finances est refusé par 19 voix. Il y a 12 voix pour et 4 abstentions.

Le Président accepte de suspendre la séance pour 5 minutes, suite à la demande de la Commission des finances.

M. Daniel Hess indique que la Commission des finances va présenter deux amendements.

M. Jean-Marc Buchillier indique que si la Commission souhaite faire un amendement, qu'elle le fasse selon le règlement.

M. Cruchet, Syndic indique que la Municipalité maintien son préavis.

Les amendements de la Commission des finances sont les suivants :

Amendement no 1 Municipalité

- Fixe syndic : CHF 3'000 par année ;
- Fixe Municipal : CHF 1'000 par année ;
- Jeton de présence : CHF 80 par séance.

Amendement no 2 Conseil

- Secrétaire : CHF 200 par conseil ;
- Membre du bureau : CHF 100 par année ;
- Votations : abandon des forfaits votation du Président, du Secrétaire et des scrutateurs et remplacement par un tarif horaire de CHF 35 ;
- Commissions permanentes : CHF 80 par séance du Conseil ; CHF 80 pour le rapporteur ;
- Représentant du Conseil aux associations intercommunales : CHF 80 par séance.

Le Président invite le Conseil à passer au vote sur les amendements :

Amendement no 1

L'amendement est refusé. 19 voix contre, 12 pour et 4 abstentions.

Amendement no 2

L'amendement est refusé. 21 voix contre, 13 pour et 2 abstentions.

Le Président invite le Conseil à passer au vote sur le préavis non amendé, tel que présenté par la Municipalité.

Le préavis est accepté. 17 voix pour, 12 voix contre et 7 abstentions.

Le Conseil

- **Fixe la rémunération des membres de la Municipalité pour la législature 2016-2021 comme suit :**
 - **Rémunération du poste du Syndic : CHF 5'000 / an ;**
 - **Rémunération d'un poste de Municipal : CHF 2'000 / an ;**
 - **Jeton de présence : CHF 105 / séance ;**
 - **Vacations : CHF 35 / heure ;**
 - **Indemnisation des kilomètres : CHF 0.70 / km.**
- **Fixe la rémunération des membres du Conseil et du secrétaire du Conseil pour la législature selon le tableau « Proposition d'indemnisation des membres du Conseil général de la Commune de Giez – législature 2016 – 2021 ».**

9. Zones réservées

M. Felix Oberhaensli, Municipal donne lecture du préavis municipal.

M. Jonas Schneider, rapporteur de la Commission ad hoc, donne lecture du rapport de la commission.

La Commission indique que la réponse de la Municipalité à l'opposition formulée est peu claire dans ce préavis. Sur la base de l'explication de M. Oberhaensli, il apparaît que la Municipalité n'a pas d'autre option à proposer à l'opposante.

La Commission propose au Conseil d'accepter le préavis tel que présenté.

Le Président invite le Conseil à prendre la parole.

M. Christian Duvoisin demande si la levée de l'opposition est liée à la décision de ce soir. Ce point est confirmé par la Municipalité.

M. André Amiet demande ce qui se passe en matière de déclassement. Qui doit payer les indemnités, la Commune, le Canton ou la Confédération ?

M. Cruchet, Syndic indique qu'en cas d'indemnisation, ce n'est pas la Commune qui serait appelée à procéder au versement, mais un fond d'indemnisation du Canton.

Le Président invite le Conseil à passer au vote sur le préavis :

Le préavis est accepté à la majorité. Il y a 6 abstentions.

Le Conseil décide :

- ***D'adopter la proposition de réponse à l'opposition, formulée par la Municipalité, et de lever ladite opposition ;***
- ***D'adopter la zone réservée selon l'article 46 LATC, tel que mis à l'enquête du 27 juillet au 25 août ;***
- ***D'autoriser la Municipalité à entreprendre toute démarche utile pour mener à bien le projet, y compris le défendre en justice le cas échéant.***

10. Remplacement du tracteur communal

M. Stéphane Colomb, Municipal donne lecture du préavis municipal.

M. Erich Kemmling, rapporteur de la Commission ad-hoc, donne lecture du rapport de la commission.

La Commission ad hoc propose au Conseil d'accepter le préavis tel que présenté.

M. Daniel Hess, rapporteur de la Commission des finances, donne lecture du rapport de la commission.

La Commission recommande :

- Que les caractéristiques du véhicule soient en adéquation avec l'usage prépondérant que la commune va en avoir et que par conséquent, il ne soit ni sur ni sous performant (notamment en matière de puissance) ;
- Que le véhicule réponde aux normes de sécurité ainsi qu'aux normes anti-pollution actuelle, mais également à celles déjà décidées par les autorités fédérales et devant entrer en vigueur ultérieurement (2020) ;
- Que le véhicule soit muni des toutes les options permettant un usage intensif tout en ménageant la santé de notre employé communal ;
- Que toutes les adaptations nécessaires en vue de l'utilisation des accessoires du tracteur actuel soient comprises dans le crédit ;
- Que tous les éléments supplémentaires, qui pourraient être mis en évidence par la commission ad-hoc et acceptés par le conseil, soient pris en compte.

La Commission des finances propose au Conseil d'accepter le préavis tel que présenté.

Le Président rappelle que les recommandations n'ont pas de caractère contraignant pour la Municipalité et qu'elles n'ont pas valeur d'amendement.

Le Président invite le Conseil à prendre la parole.

M. Frédéric Duvoisin demande s'il y a eu un cahier des charges donné aux différents fournisseurs vu qu'il peut y avoir beaucoup de variantes, notamment en matière d'options.

M. Colomb, Municipal s'est basé sur les besoins de la Commune après consultation de l'employé communal. L'option choisie est d'avoir un tracteur équivalent et moderne. Il y a deux offres qui entrent encore en compte après avoir obtenu 3 propositions. Il donne une réponse sur les options. Avec la reprise du tracteur, la Commune devrait arriver en dessous du montant demandé.

M. Christian Duvoisin demande ce qu'il en est de la puissance. M. Colomb confirme que les offres portent sur un tracteur jusqu'à 90 chevaux, soit un peu plus puissant que l'actuel.

M. Erich Kemmling relève que ce n'est pas à la Commission des finances d'aller dans tous les détails et la Municipalité doit pouvoir faire ses choix dans le cadre fixé.

M. Daniel Hess indique que la Commission des finances se devait de comprendre sur quoi porte la dépense et que ce n'est pas un chèque en blanc qui est donné.

Le Président invite le Conseil à passer au vote sur le préavis :

Le préavis est accepté à l'unanimité

Le Conseil décide d'accorder un crédit de CHF 80'000 pour l'achat d'un nouveau tracteur et de financer ce montant sur les liquidités courantes. Cet investissement sera amorti sur une durée de 10 ans.

11. Statuts de l'ASIGE « Association scolaire intercommunale Grandson et environs »

Mme Antoinette De Rosa Favre, Municipale donne lecture du préavis municipal.

M. André Amiet, rapporteur de la Commission ad hoc, donne lecture du rapport de la commission.

La Commission propose au Conseil d'accepter le préavis tel que présenté.

Le Président invite le Conseil à prendre la parole.

Mme Sylvie Montandon indique que suite à l'assemblée de ce jour, un nouveau point a été rajouté. Il faudra représenter les statuts à un prochain Conseil général car l'Etat a demandé des précisions sur un point spécifique.

Le Président rappelle la procédure pour ces modifications de statuts de ces associations.

M. Christian Duvoisin demande s'il y a uniquement Giez qui s'oppose ou d'autres communes. La Municipalité a pris cette position de manière autonome mais que deux autres Municipalités présentent des conclusions similaires à leur législatif. Mme De Rosa Favre indique que la Commission ad hoc a posé beaucoup de questions et que les réponses obtenues de l'ASIGE étaient insuffisantes.

M. Cruchet, Syndic indique que la Commission ad-hoc avait relevé le point problématique. Cette proposition de la Commission a été appuyée par la Municipalité.

Le Président invite le Conseil à passer au vote sur le préavis :

Le préavis est accepté à l'unanimité

Le Conseil décide :

- ***D'accepter la modification des articles 12 al. 1, chiffre 10***
- ***D'abroger l'article 12 al. 1, chiffre 14 et l'article 25***
- ***De refuser la modification de l'article 34 al. 2 telle que présentée.***

12. Divers et propositions individuelles

- Le Secrétaire, M. Bernard Milliet, indique les raisons de rassembler les informations sur les membres du Conseil.
- Le Président remercie les habitants qui participent aux fenêtres de l'Avent.

La parole n'étant plus demandée, le président met un terme au Conseil à 22h35.

Un repas est servi.

Ainsi fait à Giez, le 13 décembre 2016

Le Président

Benoît Kemmling



Le Secrétaire

Bernard Milliet

